

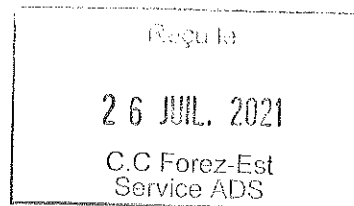
# DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

## Commune de POUILLY LES FEURS

Lieu-dit « Pravieux »

SNC VILLENEUVE

LOTISSEMENT « DU PECHEU »



### PROGRAMME DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après, figurant sur les plans annexés, pour assurer la viabilité du lotissement dès que l'Arrêté lui sera notifié.

Les plans et dessins annexés à la présente demande sont les suivants :

- un plan des travaux d'équipement réseaux humides à l'échelle du 1/500°
- un plan des travaux d'équipement réseaux secs à l'échelle du 1/500°
- un profil type de la voie à l'échelle du 1/50°

#### 1°) VOIRIE :

La voie du lotissement aura une largeur de 6.00 mètres, se composant d'une chaussée de 4.50 mètres et d'un trottoir de 1.50 mètres. Au droit des lots 9 et 13, il sera réalisé respectivement sept et trois places de stationnement.

La construction de la chaussée, du trottoir et des places de stationnement sera faite suivant les cotes et les matériaux mentionnés sur le profil en travers type joint :

- éventuellement un feutre anticontaminant
- une couche de fondation en graves 0/120 sur une épaisseur de 20 cm
- une couche de fondation en graves 0/60 sur une épaisseur de 20 cm
- une couche de réglage en concassé 0/20 d'une épaisseur de 5 cm,
- un enrobé de couleur noire 0/10 à raison de 140 kg/m<sup>2</sup> pour la chaussée
- un enrobé de couleur noire 0/10 à raison de 140 kg/m<sup>2</sup> pour le trottoir et les entrées.

La chaussée et le trottoir seront délimités par un caniveau CC1. Les places de stationnement seront matérialisées avec de la peinture blanche.

En accord avec la commune de POUILLY LES FEURS, un espace piéton sera réalisé le long de la voie des SACCONIN et de la rue de PRAVIEUX conformément aux plans joints et à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

#### 2°) ACCES DES LOTS :

D'une façon générale, il sera réalisé, sur chaque parcelle une entrée bateau de 5 mètres de large et de 2.50 mètres de profondeur.

Concernant le lot n°8, et afin que l'entrée du lot soit en recul de 5.5 mètres à l'axe de la chaussée, il sera réalisé une entrée bateau de 5 mètres de large et de 2.02 mètres de profondeur.

Concernant les lots n°9 et 10, et afin que les entrées des lots soient en recul de 5.5 mètres à l'axe de la chaussée, il sera réalisé deux entrées bateau de 5 mètres de large et de 1.50 mètres de profondeur.

Le lotisseur aménagera à ses frais toutes les entrées bateau.

La construction de ces accès sera faite suivant les cotes et matériaux suivants :

- une couche de fondation en graves 0/120 sur une épaisseur de 20 cm
- une couche de fondation en graves 0/60 sur une épaisseur de 20 cm
- une couche de réglage en concassé 0/20 d'une épaisseur de 5 cm,
- un enrobé de couleur noire 0/10 à raison de 140 kg/m<sup>2</sup> pour le trottoir et les entrées.

### 3°) ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir d'une canalisation existante Ø 100mm située sous la voie communale des Sacconins, à l'EST de l'opération.

Une canalisation Ø 63mm sera créée sous la voie interne du lotissement « du Pécheu » sur une longueur d'environ 130 mètres en vue d'alimenter les lots 1 à 7 et 11 à 14. Le lot 8 sera alimenté directement par un branchement à créer sous la voie communale des Sacconins et les lots 9 et 10 seront alimentés directement par des branchements à créer sous la voie communale de Pravieux.

Le réseau d'eau potable sera exécuté conformément aux dispositions retenues par la lyonnaise des eaux, gestionnaire du réseau d'eau potable.

Chaque lot sera alimenté par un branchement individuel. Au départ de ce branchement, il sera disposé un robinet de prise en charge. Ce dernier sera surmonté par un tube allonge avec un couronnement en fonte de série légère.

Une canalisation de faible diamètre sera amenée jusqu'au coffret compteur.

### 4°) DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée par un poteau d'incendie existant au Sud-Est de l'opération, dans le carrefour formé par le croisement des voies communales des Sacconins et de Pravieux.

Ce poteau d'incendie est repéré sur les plans à l'échelle du 1/500.

### 5°) RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

#### a) Eaux usées :

- Concernant les lots 1 à 5 et 11 à 13, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 200 mm à réaliser sous la voie interne du lotissement « du pécheu » pour être conduites dans le réseau d'eaux usées existant sous la voie communale de Pravieux. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.

- Concernant les lots 7 à 10 et 14, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 200 mm à réaliser en servitude de tréfonds de canalisation dans les lots 8 et 10 pour être conduites dans le réseau d'eaux usées existant sous la voie communale de Pravieux. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.



- Concernant le lot 6, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 160 mm à réaliser en servitude de tréfonds de canalisation dans le lot 7. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.

Le raccordement des parcelles à l'égout d'eaux usées se fera avec des tuyaux de diamètre 160 mm. Le regard de branchement sera situé à l'intérieur des parcelles conformément au plan des travaux d'équipement joint (PA 8b). Le regard sera de forme circulaire Ø 315 mm PVC CR8 surmonté d'un couvercle fonte sur lequel il sera indiqué la mention EU.

#### b) Eaux pluviales :

- Concernant les lots 1 à 5 et 11 à 13, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 300 mm à réaliser sous la voie interne du lotissement « du pécheu » pour être conduites dans le fossé existant le long de la voie communale de Pravieux. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.

- Concernant les lots 7 à 10 et 14, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 300 mm à réaliser en servitude de tréfonds de canalisation dans les lots 8 et 10 pour être conduites dans le fossé existant le long de la voie communale de Pravieux. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.

- Concernant le lot 6, elles seront recueillies dans une canalisation Ø 160 mm à réaliser en servitude de tréfonds de canalisation dans le lot 7. Ces travaux seront réalisés conformément au plan des travaux d'équipement réseaux humides (pièce PA 8b) joint au dossier.

Il sera créé par le lotisseur à l'intérieur de chacune des parcelles un dispositif de rétention individuelle pour les eaux pluviales. Cette rétention aura un volume de 5m<sup>3</sup> avec un débit de fuite de 4.9L/seconde.

Le raccordement des parcelles au réseau d'eaux pluviales se fera avec des tuyaux de diamètre 160 mm. Le regard de branchement sera situé à l'intérieur des parcelles conformément au plan des travaux d'équipement joint (PA 8b). Le regard sera de forme circulaire Ø 315 mm PVC CR8 surmonté d'un couvercle fonte sur lequel il sera indiqué la mention EP.

## 6°) ÉLECTRICITÉ

Le lotissement sera alimenté en électricité à l'aide d'un réseau souterrain. Le projet sera établi par les Services d'ENEDIS, qui en fixeront également les modalités d'exécution.

## 7°) FIBRE OPTIQUE

Le lotissement sera raccordé au réseau fibre optique à l'aide d'un réseau souterrain. Le projet de raccordement des lots sera dressé par les services concernés.

## 8°) ÉCLAIRAGE

L'éclairage sera assuré par trois foyers lumineux – lanterne LED dont le modèle et la couleur seront précisés par la commune. Leur implantation sera conforme au plan des travaux d'équipement Réseaux Secs (PA 8c).

## 9°) POSITION DES OUVRAGES ET DES RÉSEAUX

Dans tous les documents, la position de tous les ouvrages et de tous les réseaux est donnée à titre indicatif, et est susceptible de variation et/ou de modifications lors de l'exécution, y compris pour les servitudes dans les parcelles.

26 JUL. 2021

C.C Forez-Est

